



Logement : Refusons la spéculation !

Le logement est une préoccupation essentielle d'une grande majorité de la population de Seine-Saint-Denis. S'y loger décentement est un véritable chemin de croix !

Le parc social est insuffisant : aujourd'hui, **1,2 million de ménages attendent un logement social** en France . Les logements disponibles à un prix raisonnable sont souvent éloignés des lieux de travail, mal desservis par les transports et dépourvus de services publics ou collectifs. Les propriétaires s'autorisent des exigences toujours plus délirantes en matière de pièces à fournir, de cautions et de loyers au prétexte d'être victimes de mauvais payeurs.

L'État laisse faire pour protéger les spéculateurs, amis du pouvoir. Les marchands de sommeil bénéficient de la complaisance de la justice (peines non appliquées pour le Dr Mignen à Bondy, pas de poursuite contre le marchand de sommeil de la rue Jesse Owens à Saint-Denis, etc.). Des milliers de mètres-carrés restent inoccupés pour maintenir les prix artificiellement élevés.

A peine l'État légifère-t-il qu'il viole ses propres lois ! Ainsi, le **Droit Au Logement Opposable (DALO)** n'est toujours pas mis en œuvre : une fois reconnus prioritaires, les bénéficiaires attendent un logement très longtemps. **Les autorités refusent de réquisitionner les logements vides.**

Des spéculateurs bâtissent des fortunes sur le dos des mal-logés et des locataires, contraints de **consacrer une part toujours plus élevée de leurs revenus au logement** (11% en 1960, 25% en 2007 d'après l'INSEE, et bien plus encore aujourd'hui). Les 20% de foyers les plus modestes consacrent au logement une part de leurs revenus deux fois plus élevée que les 20% les plus riches. Même les propriétaires qui achètent leur résidence principale pour l'habiter et non pour spéculer sont pressurés par les organismes financiers qui exigent des taux d'intérêt bien trop élevés.

Le logement doit être reconnu comme un droit fondamental et les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour que ce droit soit respecté.

L'urgence, c'est :

- **Le blocage des loyers ;**
- **La réquisition des logements vides ;**
- **Une taxe dissuasive sur les mètres-carrés inoccupés**, qu'il s'agisse de locaux commerciaux ou de logements ;
- **L'application réelle de la loi SRU** qui définit le taux de logements sociaux dans les villes, avec un relèvement très important des pénalités pour les communes qui ne l'appliquent pas : Coubron (3,2% de logements sociaux au lieu de 20% minimum), Le Raincy (4,3%), Vaujours (5,7%), Pavillons-sous-Bois (10,9%) en Seine-Saint-Denis, et des dizaines d'autres en Ile-de-France (3,2% à Neuilly-sur-Seine, le fief de Sarkozy) !

La solution à la crise du logement c'est la **socialisation des logements :**

- La mise en œuvre d'un **service public du logement**, financé par les loyers, les propriétaires (en fonction de la surface habitable par personne) et les entreprises (en fonction de la surface occupée) ;
- La **limitation des loyers** à 20% des revenus au maximum ;
- L'**expropriation des logements** détenus par les spéculateurs, au profit du service public de logement ;
- L'**interdiction d'acheter un logement si ce n'est pas pour l'habiter.**

<http://libertaires93.over-blog.com> – <http://www.alternativelibertaire.org>
a193@alternativelibertaire.org